

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AANGA		270 rue du Fg SAINT MARTIN	
SIRET	8 9 2 2 9 7 4 2 5 0 0 0 1 9	PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense	art. 44 terdecies ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI ☒ NON ☐

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Identité du déclarant:	
Date: 15/09/2026	Lieu: PARIS
Qualité et nom du signataire: GERANT RAMSAMY ABHIJITH KUMAR	
Signature: R. A. A. A.	
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									82 501		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise

Société AANGA

Néant

*

Adresse de l'entreprise

270 rue du Fg SAINT MARTIN

PARIS

Número SIRET *

89229742500019

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122025		31122024		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	155 000	012	155 000	155 000	
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	65 208	030	20 809	44 399	53 981
	Immobilisations financières * (1)		040	10 220	042		10 220	10 220
	Total I (5)		044	230 428	048	20 809	209 619	219 201
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 025	052	6 025	5 216	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	42 643	070	42 643	9 855	
		Autres * (3)	072	15 354	074	15 354	7 115	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	5 165	086	5 165	11 521	
	Total II		096	69 187	098	69 187	33 706	
	Total général (I+II)		110	299 615	112	20 809	278 806	252 907
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
					1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	5 000		
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131				
	Report à nouveau			134	(2 972)	4 380		
	Résultat de l'exercice			136	19 910	(7 352)		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	21 939	2 028		
	Provisions pour risques et charges			154				
	Total II			156	48 198	68 378		
	DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			164			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	80 068	79 865	
		Fournisseurs et comptes rattachés			172	114 629	90 034	
		Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	68 891		
Comptes courants d'associés			173	3 748	2 377			
Autres dettes			175	10 225	10 225			
Produits constatés d'avance			174					
Total III			176	256 867	250 879			
Total général (I + II + III)			180	278 806	252 907			
REVENUS		(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° AANGA en Euros.

Expert On Demand

Désignation de l'entreprise <u>Société AANGA</u>										Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13 1 1 2 2 0 2 5					13 1 1 2 2 0 2 4									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209					210	7 8 9 1					11 2 7 2								
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215					214	4 0 6 4 6 8					2 9 2 3 9 6						
			services *				217					218												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222													
	Production immobilisée *										224													
	Subventions d'exploitation reçues										226													
	Autres produits										230	3 3					9							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	4 1 4 3 9 3					3 0 3 6 7 8							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234	2 4 3 6 9					3 9 2 4 0							
	Variation de stock (marchandises) *										236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238	1 6 0 7 5 8					6 4 4 4 7							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240	(8 0 9)					(1 1 9 3)							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)									242	8 8 3 7 6					4 2 6 9 0							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243					244	1 5 8 1					1 5 6 2								
	Rémunérations du personnel *										250	8 8 8 8 5					1 3 9 7 5 2							
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)			380					252	1 8 2 8 5					1 7 9 0 5								
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)			255					254	9 5 8 2					5 5 0 7								
	Dotations aux dépréciations										256													
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259					262	5 4										0		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																		
	Total des charges d'exploitation (II)										264	3 9 1 0 8 0					3 0 9 9 1 0							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	2 3 3 1 2					(6 2 3 2)								
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)									280													
	Produits exceptionnels	(IV)									290													
	Charges financières	(V)									294	8 2 3					1 1 2 1							
	Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347					300	2 5 7 9												
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348																		
	Impôts sur les bénéfices *										(VII)	306												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	1 9 9 1 0					(7 3 5 2)								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	1 9 9 1 0					314								
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318													
	Provisions non déductibles *										322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*			248				330	2 4 4 4										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)			249				251												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999													
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997								
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986				Zone franche urbaine (44. octies A)	987				Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138				342			
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181				Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								350				
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345				Investissements et souscriptions outre-mer	344				Créance due au report en arrière du déficit	346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	2 2 3 5 4					354							
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356													
	Déficits antérieurs reportables : * 5.8....7.8.7 dont imputés sur le résultat :															360	2 2 3 5 4							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0					372							

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AANGA

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		2 444
Total des réintégrations diverses	330	2 444

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AANGA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	155 000	402		404		406	155 000	155 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 108	442		444		446	6 108	6 108
	Installations générales agencements divers	450	45 910	452		454		456	45 910	45 910
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	13 190	472		474		476	13 190	13 190
Immobilisations financières		480	10 220	482		484		486	10 220	10 220
TOTAL		490	230 428	492		494		496	230 428	230 428

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 783	532	1 203	534		536	4 986
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 924	542	5 740	544		546	8 664
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 520	562	2 639	564		566	7 159
TOTAL		570	11 227	572	9 582	574		576	20 809

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AANGA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	22 354
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	58 787	Déficits reportables	984	36 432
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	36 432

III DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Montant de la TVA collectée		374 42 225
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 18 144
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social 691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692	Revenu brut social (si le montant est positif) 693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société AANGA					Néant		☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025			et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					376	3		
dont apprentis					657			
dont handicapés					651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	414 359		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119			
TOTAL 1					106	414 359		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115	33		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial					113			
Variation positive des stocks					111	809		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153			
TOTAL 2					144	842		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)								
Achats					121	199 780		
Variation négative des stocks					145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	46 393		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148	54		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante					150			
TOTAL 3					152	246 227		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)		137	168 974
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117	168 974		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	414 359	Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026			
Période de référence			024	01/01/2025	160	31/12/2025		
Date de cessation					186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

8 9 2 2 9 7 4 2 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AANGA

ADRESSE (voie)

270 rue du Fg SAINT MARTIN

CODE POSTAL

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

89229742500019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AANGA

ADRESSE (voie)

270 rue du Fg SAINT MARTIN

CODE POSTAL

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			18 245.80
31/12/2025 OD PROV CP N		18 245.80	
43820000 Chges sociales congés à payer			9 122.90
31/12/2025 OD PROV CP N		9 122.90	
43860000 Autres charges à payer			161.71
01/01/2025 AN S.A.N.		161.71	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			2 578.54
31/10/2025 CA AMENDE	135.00		
21/11/2025 OD PENALITES IS	2 443.54		

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes 2025

Société AANGA

Au capital de 5000€

Siège social : 270, rue FAUBOURG SAINT MARTIN 75010 PARIS

892297425RCS PARIS

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 03/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le 03 Septembre

A 13 heures.

Les actionnaires de la société **AANGA, SARL** au capital de 5000 euros divisés en 100 Parts de 50€ l'une, dont le siège social est à 270, rue Faubourg Saint Martin 75010 PARIS se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par Le Président.

L'assemblée est présidée par Mr RAMASAMY Ashok Kumar *en qualité président de la société*

Sont présents :

Monsieur ARUNACHALAM Udhayakumar né le 07 mai 1978 à KALLAKURICHI, de nationalité Indienne, demeurant au 32 Avenue Pierre Semard, 94200 IVRY SUR SEINE.

Monsieur RAMASAMY Ashok kumar né le 01 Avril 1987 à VEPPANTHAMPUDUR, de nationalité Indienne, demeurant au 84 Rue Botzaris, 75019 PARIS.

Monsieur NANGIA Pankaj né le 22 Avril 1978 à CHADIGARH, de nationalité Indienne, demeurant au 18 Chemin des Postes, 93390 CLICHY SOUS BOIS.

A.U. R.A. N.P. V.S.

Monsieur VICKNESWARAN Suresh né le 09 mai 1976 à TRINCOMAIEE, de nationalité SRILANKAISE, demeurant au 142 Rue Salvador Allende, 92000 NANTERRE

Soit au total **4** associés présents, totalisant **100% des Parts**

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des actions. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** et quitus à la présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le Président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2025**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de **19910 euros**

A.U R.A N.P V.S

- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le **31/12/2025**, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un bénéfice de **19910 euros**.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** se soldent par un bénéfice de **19910 euros**.

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau, pour un montant de **19910 euros**.

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

- Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'assemblée prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le Président, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

Fait à *PARIS*, 03 Septembre 2026

Signatures

Le Président

Mr RAMASAMY Ashok Kumar



Mr ARUNACHALAM Udhayakumar



Mr NANGIA Pankaj



Mr VICKNESWARAN Suresh

